

Syndicat
Intercommunal d'nergie
et de e-communication de l'Ain

BUREAU DU SYNDICAT

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU 12 mars 2021

Ce compte rendu sommaire a pour but de satisfaire à l'obligation édictée par l'article 2-1 de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982, modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982.

Un extrait intégral du registre des délibérations relatif à l'une ou l'autre des affaires résumées ci-après, ou à l'ensemble, peut être obtenu sur simple demande au Secrétariat du Syndicat, 32 Cours de Verdun, 01006 BOURG EN BRESSE Cedex.

Le 12 mars 2021 à 14h30, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain, s'est réuni en visio, sous la présidence de Monsieur Walter MARTIN, Président du Syndicat.

Etaient présents, aux côtés de Monsieur Walter Martin, en visio ou audio : Michel Chanel, Philippe Guillot-Vignot, Christophe Greffet, Vincent Scattolin, Alexis Morand, Daniel Dompont, Catherine Picard, Renaud Donzel, Denis Linglin, Françoise Courtine, Stéphane Martinand, Christian Fontaine, Hélène Brousse, Yannick Laurent, Valérie Pommaz, Eric Gaillard, Sylvain Monnet, Patrick Mathias et Patrick Chapelut.

Avaient demandé d'excuser leur absence : Andrée Tirreau, Annie Meuriau, Guy Billoudet, Daniel Rousset, Hélène Cedileau, Béatrice Dalmaz, Yannick Riou, Joël Prud'homme, Mourad Bellamou et Christian Maklouf membres du Bureau.

Conformément aux dispositions des Articles L5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Alexis MORAND a été élu secrétaire de séance.

Au cours de cette réunion, le Bureau a :

1. pris acte du compte rendu des actes effectués en exécution de la délégation de pouvoirs du 24 juillet 2020 ;
- 2 - approuvé les termes du Protocole d'Accord Transactionnel entre le Syndicat et la société SERPOLLET conformément au projet annexé, approuvé le versement par le Syndicat de la somme globale de 155 468,51€ HT à la société SERPOLLET, autorisé Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Energie et d'e-communication de l'Ain à signer le Protocole d'Accord Transactionnel et à mener toutes les démarches nécessaires et utiles à la mise en œuvre de ce dernier,

3. accepté le principe de la mise en place et de l'exploitation du service de distribution de gaz naturel sur la commune de Vandains, dans le cadre d'une délégation de service public de type concession, avec recours le cas échéant, à une participation financière, conformément aux dispositions des articles L.432-7 et R.432-8 et suivants du code de l'énergie relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions des réseaux publics de distribution de gaz naturel, accepté le principe de la mise en place et de l'exploitation du service de distribution de gaz naturel sur la commune de Montcet, dans le cadre d'une délégation de service public de type concession, avec recours le cas échéant, à une participation financière, conformément aux dispositions des articles L.432-7 et R.432-8 et suivants du code de l'énergie relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions des réseaux publics de distribution de gaz naturel, approuvé le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Président d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions des articles L 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, autorisé le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public, mandaté le Président pour présenter le projet au Comité Syndical du 20 mars 2021.

4. concernant les emplois permanents :
décidé de créer 2 postes du cadre des emplois des ingénieurs, d'1 poste de technicien, d'1 poste d'attaché, de 2 postes du cadre des emplois des rédacteurs, et de 3 postes du cadre des emplois des adjoints administratifs;
précisé que cette délibération sera soumise à un Comité Syndical et que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2021.
précisé que cette délibération sera soumise au prochain comité syndical

5. concernant les emplois pour accroissement temporaire d'activité :
décidé de créer 8 postes de conseillers numériques dédiés spécifiquement au SIEA ;
décidé de créer 10 postes de contrats de projets, dont :
un emploi de chargé du déploiement d'un réseau d'infrastructure de recharge pour véhicule électrique
un emploi de chargé de projet de vidéo protection et
d'autres qui pourraient être présentés rapidement pour des sujets temporaires comme la gestion de fin de carrières des agents ou la gestion du plan de formation des agents,
précisé que ces postes sont budgétés sur une demi-année pour 2021,
précisé que, lorsque les besoins seront précisés, chaque poste justifié sera présenté en comité technique, puis en bureau exécutif et en bureau syndical,
autorisé le bureau syndical de valider les postes relatifs aux missions déterminées, avant le lancement des recrutements,
dit qu'il sera rendu compte au comité suivant des postes ainsi validés,
autorisé le président à présenter ces propositions au comité syndical du 20 mars 2021,

6. a pris acte de la communication des Comptes Administratifs 2020 des Budget Principal, Budget annexe Communication Electronique, Budget annexe "RESO LIAin" et Budget annexe Transition énergétique, et de leur présentation au Comité Syndical du 20 mars 2021.
7. approuvé les propositions d'affectation des résultats du Budget Principal de la façon suivante :
- Compte 1068 ("Réserves – Excédent de fonctionnement capitalisé") : 9.420.241,38 €
Ligne 002 ("Résultats de fonctionnement reporté") :
3.166.272,12 €

approuvé la proposition d'affectation des résultats du Budget annexe Transition Energétique Principal de la façon suivante :

- Compte 1068 ("Réserves – Autres réserves") : 19.552,69 €
- Ligne 002 ("Résultats de fonctionnement reporté") : / €
- Ligne 001 ("Résultats d'investissement reporté") : - 7.421,31 €

autorisé Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Énergie et d'e-communication de l'Ain à présenter ces proposition lors du Comité Syndical du 20 mars 2021.

8. approuvé les autorisations de programmes et de crédits de paiement du Budget Principal, du Budget annexe Communication Electronique et du Budet annexe Transition Energétique
autorisé le Président à présenter ces propositions au Comité Syndical du 20 mars 2021
9. - Approuvé les orientations budgétaires des budgets "principal" – "RESO-LIAin" – annexe Communication Electronique - RESO-LIAin et annexe Transition Energétique pour l'exercice 2021 ;
Autorisé le Président à les proposer au Comité Syndical du 20 mars 2021 ;

Le Président



Walter MARTIN

Pour affichage le 19.05.2022